

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME VINGT ET UNIÈME

Fascicule II

1902

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS
MASSON & C^{ie}, LIBRAIRES
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1902

M. Royet. Il existait une tumeur du sinus maxillaire, mais sans importance au point de vue particulier envisagé aujourd'hui. Ce qui est à considérer, c'est la déviation très considérable de la cloison. L'obstruction de la narine est presque totale.

COMMUNICATION

SUR LES ORIGINES DE LA FAMILLE

Par M. GIRAUD-TEULON

Professeur honoraire de Philosophie de l'Histoire à l'Université de Genève.

M. Giraud-Teulon, désirerait attirer l'attention de la Société sur les problèmes que soulève l'*Histoire de la Famille* dans l'espèce humaine.

Il commence par rappeler l'état de la question.

Jusqu'il y a une trentaine d'années environ, il était admis, sans contestation, que l'origine des sociétés primitives devait être cherchée dans la famille patriarcale : le mâle détenait, sous sa dépendance et possession exclusives, femme et enfants : ce petit groupe de parents, par le sang, en s'agrandissant par l'effet des générations successives, devenait le clan : le clan se développait en tribu, et de la réunion des tribus, sortait enfin à l'aurore des temps historiques proprement dits, la Cité et l'État.

Cependant, en 1861, cette formule classique commença à être attaquée.

M. Bachofen, dans son célèbre *Mutterrecht* (Droit de la Mère), ouvrait des horizons nouveaux à la Philosophie de l'histoire primitive. Le savant professeur de Bâle révélait l'existence d'une forme de famille qui aurait reposé uniquement sur le principe de la parenté utérine et précédé le régime patriarcal : celui-ci n'aurait plus été le point de départ des sociétés anciennes, mais le point d'arrivée d'une lente évolution.

Peu après lui, en 1865, l'Écossais, M. Mac Lennan, présentait

également dans son *Primitive Marriage*, la famille par les femmes, comme une institution plus archaïque que la parenté par les mâles, et, le premier, signalait cette grande loi de l'Exogamie ou interdiction du mariage entre les membres du groupe de parents, qui a joué un rôle si considérable dans la constitution des sociétés primitives.

Vers la même époque enfin, en 1871, un Américain, M. Morgan, et un peu plus tard, en 1880, deux Anglais, MM. Fison et Howitt, publiaient une série d'études, desquelles il ressortait que la famille maternelle avait été autrefois d'un usage général chez les peuples non civilisés. Leurs recherches laissaient en outre présumer qu'antérieurement à cette forme de société, il avait dû exister un autre type de société conjugale, plus primitif encore, basé sur la promiscuité entre les membres de la horde.

Les trois premiers de ces savants avaient poursuivi leurs investigations séparément et par des voies différentes, sans avoir connaissance de leurs travaux réciproques. En 1874, M. Giraud-Teulon entreprit de résumer les découvertes séparées de ces pionniers et de les réunir dans une synthèse logique. Le tableau qu'il présenta dans ses *Origines de la Famille* (1874 et 1884) de la Genèse de la famille, était dans son esprit plutôt une hypothèse destinée à enchaîner provisoirement une série de faits jusqu'alors inexplicables, qu'une théorie définitive. Voici ce tableau.

La forme la plus ancienne de la famille préhistorique, d'après les études de M. Morgan, et ensuite de MM. Fison et Howitt, sur les habitants de la Polynésie et de l'Australie, aurait été celle d'un groupe d'êtres humains, dans lequel les parentés n'étaient comptées que par couches de générations. Une première classe comprenait des individus tous frères et sœurs les uns des autres : au-dessus d'eux, se plaçait la couche des pères et des mères ; et au-dessus, celle des grands-parents : au-dessous, celle des enfants, puis celle des petits-enfants. Un enfant aurait eu en qualité de pères et de mères tous les individus de la couche supérieure à la sienne, et non tels individus en particulier. La nomenclature des parentés présupposerait les relations conjugales entre les frères et les sœurs : dans cette forme de famille, les parentés de neveux et de cousins auraient été inconnues,

Au-dessus de cet état de communisme se serait effectuée plus tard une première limitation des unions : le groupe promisque se serait séparé en deux grandes classes sexuelles, et la peuplade divisée en deux groupes : le groupe mari et le groupe femme. Tout individu de l'un aurait été de droit le mari-né de toutes les femmes de l'autre groupe. C'est en réalité le groupe, et non l'individu, qui aurait été le mari ou la femme.

Au-dessus de cette période de société, et après de nombreuses formes sociales intermédiaires révélées par les systèmes de parenté, on aperçoit l'organisation du clan, basée sur l'interdiction du mariage entre les frères et sœurs et proches parents : l'enfant de ma sœur n'est plus mon fils, mais devient mon neveu. Dans ce clan, les filiations sont établies d'après la naissance maternelle : l'enfant d'un couple donné est parent de sa mère et des parents de celle-ci, non de son père et de ses proches.

C'est ce clan utérin de Morgan que Bachofen, le véritable précurseur dans ce domaine, avait déjà signalé sous le nom de *La Famille maternelle*, chez la plupart des races anciennes : chez les Malais, dans l'Inde, à Madagascar, en Afrique, chez la plupart des peuplades nègres, aussi bien que chez les Touareg ou les Bazes et Barca ; dans l'ancienne Égypte ; chez les Babyloniens, chez les anciens Sémites, Phéniciens, Lyciens, Cares ; en Amérique, chez les Peaux-Rouges, comme chez les indigènes du sud ; dans l'Europe ancienne, chez les Ibères et chez leurs descendants, les Basques ; chez les Etrusques, les anciens Hellènes, les Germains, etc... On pourrait, en suivant à la trace la famille utérine, faire le tour du globe.

Cette parenté par les femmes offrait partout certains traits communs essentiels, et, en quelque sorte, l'image renversée de la famille patriarcale, puisque les biens, les titres et les honneurs s'hérिताient par la descendance maternelle. En général, le frère de la mère gouvernait la famille : les fils de sa sœur étaient ses véritables fils. Ce régime de parenté contribuait à donner à la femme une valeur juridique qu'elle ne pouvait avoir dans la famille patriarcale, et, chez certains peuples lui assura même une importance sociale assez considérable pour autoriser Bachofen à édifier

sa fameuse théorie de la gynécocratie ou matriarcat. Depuis lors, on a réduit à de plus étroites limites, la thèse de Bachofen, mais il n'en est pas moins vrai que, chez bien des peuples, la femme joua un rôle prédominant dans les institutions, dans les mœurs, dans la religion, et que l'homme, comme mari et comme père, n'occupait qu'une position subordonnée dans la famille; ainsi chez les Naïrs du Malabar, chez les Malais, dans la famille reposant sur le mariage par Ambel-Auak, où le mari a presque une situation d'esclave, chez beaucoup de tribus Peaux-Rouges, chez les anciens Ibères et les Basques, etc... L'importance du principe féminin s'observe non seulement dans les mœurs positives et dans le droit coutumier d'un grand nombre de populations anciennes, mais aussi dans plusieurs grandes religions de l'antiquité. Certaines d'entre elles, mettant le principe féminin au-dessus du principe masculin, semblaient refléter les souvenirs anciens d'une période de promiscuité, où le mariage, c'est-à-dire l'appropriation exclusive d'une femme par un homme, était conçu comme une infraction aux droits de la communauté, partant à la loi de la divinité. Celle-ci exigeait de la femme une période de prostitution religieuse en réparation du préjudice causé par l'exclusivisme du mariage. Il est difficile de ne pas voir dans ces idées religieuses des survivances d'un âge où la possession limitée n'était pas admise, d'une époque même de rut dans le genre humain, ainsi que plusieurs auteurs l'ont soutenu; par exemple, dans les fêtes des Sakaïes du culte de Mylitta, dans celles du Holi d'Oudeypour, dans celle de l'Extinction des Lumières chez les Kurdes, dans le respect religieux accordé aux Bayadères, etc... L'homme primitif ne paraît pas avoir accepté facilement que ce fût pour la consigner entre les bras d'un seul possesseur que la nature avait répandu ses charmes sur la femme, et, chez bien des populations, le mariage, ce crime qui emprisonnait la liberté des unions, dut se payer, être racheté par une expiation: la fiancée appartenait de droit, soit à tous les amis du mari, qui ne venait qu'en dernier, soit à un prêtre, soit au chef de la peuplade. Il est possible, soit dit en passant, que le *jus primæ noctis* de notre moyen âge, ne soit que le reste de ces antiques traditions. On voit même des traces de ces conceptions primitives dans les

théories de certains gnostiques chrétiens du ^v^e siècle qui considèrent la communauté des biens et des femmes comme la source de la Justice divine. On ne peut enfin s'empêcher de rattacher à l'hypothèse de la promiscuité première, les formes diverses du mariage en polyandrie ; les habitations en grandes maisons des Indiens, etc..., ainsi que la série de coutumes étranges mentionnées dans les ouvrages de Bachofen, Morgan, Giraud-Teulon, Ploss, Smith, etc... la plupart des traditions populaires de l'antiquité, rapportaient d'ailleurs l'invention du mariage à un événement précis, à un législateur déterminé, à Ménès chez les Egyptiens, à Cwétakétu chez les Hindous, à Fohi chez les Chinois, ou à Cécrops chez les Grecs, qui auraient introduit chez leurs peuples cette institution auparavant inconnue.

Sans chercher, comme Morgan, l'origine des parentés utérines dans le mariage des groupes communistes, Bachofen l'attribue néanmoins à l'incertitude de la paternité dans les temps reculés, et rattache à ce qu'il nomme la période d'hétairisme les divers phénomènes de prostitution religieuse révélés par les cultes anciens.

C'est en vertu de la loi d'exogamie que s'est organisé le premier clan à parenté féminine. Cette loi d'exogamie, qui interdisait le mariage entre proches parents, paraît avoir été générale dans le monde ancien. Elle est un facteur si important et si tyrannique chez les races les plus diverses, dans les temps les plus différents, qu'elle a dû être partout imposée par une nécessité naturelle inéluctable, mais laquelle ? C'est ici un point obscur sur lequel s'exerce la sagacité des sociologues. Mac Lennan qui, le premier l'a formulée, ne l'attribue pas à l'horreur de l'inceste entre proches parents par le sang : les effets du mariage entre consanguins, en admettant qu'ils aient été toujours funestes, n'auraient pas été d'une observation possible pour les hommes primitifs. Il cherche la cause de l'exogamie dans l'infanticide et dans les habitudes du rapt chez les sauvages, mais son explication paraît insuffisante et nous obligera à revenir plus loin sur ce point.

Après une lente évolution à travers les longs siècles d'une histoire non écrite, le clan utérin aurait peu à peu décliné d'impor-

tance et aurait cédé la place au clan patriarcal, fondé sur la parenté par les mâles. A la suite de profondes modifications dans les conditions d'existence, la filiation par les mâles se serait établie chez les races supérieures, à la veille des temps historiques — soit progressivement, soit brusquement — sous l'empire de plusieurs facteurs, dont les principaux auraient été d'ordre économique et d'ordre passionnel. D'une part, la jalousie, qui paraîtrait un attribut des races énergiques, guerrières et supérieures, plutôt qu'une qualité des races inférieures chez lesquelles ce sentiment fait défaut, la jalousie, disons-nous, a dû concourir à la formation d'une institution de possession exclusive. Il existe dans le dialecte védique un mot qui jette d'étranges lueurs sur ce sentiment : le mot *sapatna*, qui veut dire l'ennemi. Or, *sapatna* signifie littéralement « celui qui a la même épouse ». L'ennemi par excellence pour nos ancêtres aurait donc été le co-mari, le rival.

D'autre part, l'évolution du droit de propriété semble avoir surtout accompagné, déterminé le mariage de plus en plus exclusif, et enfin monogame ; à mesure que la richesse générale augmentait, l'appropriation individuelle était plus facilement tolérée par la communauté : il en fut de même pour la femme que pour les biens matériels : le droit de propriété communiste perdit de sa tyrannie et le droit de propriété privée commença à s'introduire dans les mœurs, appliqué au mariage par couples. En tout cas, la civilisation patriarcale porte partout les caractères d'une grande révolution sociale, violente ici, pacifique ailleurs, mais toujours consciente, contre les institutions et les mœurs de la parenté par les femmes. Elle a ce caractère de réaction voulue chez les Aryas de l'Inde, comme en témoignent les légendes brahmaniques se rapportant à Astikâ et aux luttes contre les Nagas, chez ceux de la Grèce et de l'Italie.

C'est ainsi que le mythe d'Oreste, chez les Grecs, que nous a conservé le drame d'Eschyle, nous reporte à la lutte ardente entre deux principes de civilisations différentes. Oreste, pour venger son père, a tué sa mère. Les Erynies poursuivent le meurtrier. Un procès s'engage. Apollon et Minerve, dieux nouveaux, défendent Oreste et, proclamant la supériorité du droit paternel sur le droit

de la mère, le font acquitter. « Oh ! dieux nouveaux, s'écrient les Erynnies, saisies d'horreur, vous détruisez la vieille loi et arrachez de nos mains le droit des anciens âges. Vous, les jeunes dieux, vous voulez nous renverser, nous les anciens. » C'est, qu'en effet, la victoire d'Oreste inaugure un nouvel ordre de famille, où le droit du père domine celui de la mère. Chez les Romains, il ne serait pas difficile de montrer que la sévérité du régime patriarcal était la suite d'une réaction voulue contre un régime d'institutions où la femme n'était pas soumise à l'autorité maritale, une réaction contre la période étrusque où régnait la descendance par les femmes. « Nos pères, dit Caton, ont voulu, *voluerunt*, que les femmes fussent dans la jouissance de leurs pères, de leurs maris, ils ont voulu les courber sous le pouvoir des hommes, aussitôt que cet animal indomptable sera votre égal, il sera votre supérieur. »

Ailleurs, la famille par les mâles a pu s'établir pacifiquement et progressivement, comme on pourrait l'induire de la bizarre coutume de la *Couvade* si répandue dans le monde barbare. Lors de la naissance d'un enfant, le père se mettait au lit et imitait les cris et les douleurs d'une femme en accouchement : les voisins venaient le féliciter de son heureuse délivrance et, à dater de cette cérémonie symbolique, l'enfant se trouvait rattaché à son père par des liens de parenté. La notion de parenté reposait encore uniquement sur la naissance maternelle. La couvade a régné autrefois chez la plupart des indigènes de l'Amérique du Sud, sur la côte occidentale d'Afrique, au Malabar, chez les anciens Corses, chez les Ibères et, jusqu'à nos jours, chez les Basques.

Telle est, dans ses traits sommaires, la genèse de la famille, que l'on pouvait dégager de l'ensemble des œuvres de Bachofen, Mac Lennan et Morgan. Au lieu de prendre pour noyau initial des sociétés la famille patriarcale, basée sur le mariage monogame ou polygame, sur la fidélité conjugale, sur la descendance par les mâles et sur l'autorité du père, etc., et d'en faire évoluer le clan, puis la phratrie, puis la tribu, et, enfin, la cité, il faudrait donc renverser les termes de la formule classique, et supposer, au contraire, que la tribu ou tout au moins le clan, a été le point de

départ véritable des premières sociétés humaines (distinctes de la horde animale) : la famille proprement dite; ou monogame, n'aurait été alors que le dernier terme d'une longue évolution.

Au début, le postulat de la promiscuité obligatoire primitive parut accepté par la plupart des écrivains qui s'occupèrent des origines de la famille, Lubbock, Tylor, Post, Lippert, Wilken, Hellwald, Kulischer, Dargun, Spencer, Smith, Ploss, etc.

Cependant, cette théorie malsonnante fut loin de rencontrer un assentiment universel. Elle souleva contre elle une vive opposition. En 1891, Starcke, suivi en 1895 de Westermarck, puis de Cunow, Frazer, Durckheim, Sarasin, Mucke, Grosse, etc. cherchèrent à expliquer l'institution de la parenté par les femmes, dont personne d'ailleurs ne conteste l'existence, par d'autres raisons que celles de l'incertitude de la paternité et de la promiscuité; entre autres par la polygynie et par l'habitude qu'avait l'enfant d'être élevé dans la hutte de sa mère. Starcke même croyait que la famille utérine était un fait postérieur à la famille par les mâles, hypothèse insoutenable et d'ailleurs réfutée par Durckheim et Schmoller, qui ont démontré que la famille maternelle par tous ses caractères est une institution antérieure à la famille par les mâles. De graves objections ont été adressées à Morgan relativement à l'interprétation des nomenclatures de parenté. Les uns ont voulu n'y voir que des formules de courtoisie et non l'indice de parentés jadis réelles; les autres ont prétendu qu'elles n'avaient pas les significations de consanguinité qu'elles semblent révéler. C'est ici que M. Durckheim est venu proposer une transaction entre les théories divergentes, en prouvant que consanguinité et parenté n'étaient nullement synonymes, et que l'accord entre les différentes écoles pourrait se faire par l'élucidation de cette question.

M. Durckheim a cherché en outre à donner de l'exogamie une explication plus plausible que celle de Mac Lennan. Ses idées sur le Tabou et l'organisation du clan par le Totem sont certainement destinées à éclaircir l'obscurité qui recouvre encore ce sujet; mais quelque ingénieuses que soient ses vues, on ne saurait affirmer qu'elles ont absolument résolu le difficile problème de l'orga-

nisation du clan utérin primitif, et le champ reste encore ouvert aux investigations, surtout aux discussions. En somme, ni la grosse question fondamentale de la promiscuité originaire, ni celle de l'exogamie, ne sont encore tranchées, et peut-être tout le débat est-il dominé par une question préalable et plus générale d'histoire naturelle.

La famille, dans son sens étroit, c'est-à-dire, l'homme, la femme et les enfants, ne pourrait-elle pas avoir été le groupe primordial de l'anthropopithèque antérieur à la horde ? La famille monogame, presque patriarcale, existe chez les grands singes et chez d'autres animaux supérieurs. Pourquoi l'homme n'aurait-il pas débuté de même ? Et par conséquent, les phénomènes de promiscuité des premières sociétés ne pourraient-ils pas être considérés comme un produit, non primaire, mais secondaire dans l'histoire du genre humain ? Et, enfin, ont-ils été universels ou bien localisés dans certaines races inférieures ?

Enfin encore, autre problème important, est-il bien sur que les formes de l'évolution sociale dépendent de celle de l'évolution familiale ? Les naturalistes nous disent que chez les animaux, la famille est antagoniste de la horde, et que l'instinct social ne se développe chez eux qu'à mesure que disparaît l'instinct de la famille. N'y aurait-il donc pas, au fond, antithèse entre la société et la famille, et non production de l'une par l'autre ?

Cette question n'est pas purement théorique, car elle a pénétré profondément toute une école soi-disant politique, celle de Marx. Engels, le successeur de Marx, s'emparant des thèses de Morgan et considérant la promiscuité primitive comme un fait démontré, a prétendu que l'instinct social était le fait primaire, et qu'à l'origine, le mariage, c'est-à-dire l'appropriation d'une femme par un homme n'existait pas : que celui-ci n'était que le résultat de la concentration des richesses dans les mains des individus, donc le résultat de la civilisation capitaliste ; que le mariage monogame, n'étant qu'un corollaire du droit de propriété individuelle, était en contradiction avec l'instinct social et le développement de la société. Par conséquent, le mariage monogame était l'abomination des abominations, et la société future devait en revenir aux prin-

cipes de la nature, c'est-à-dire à la liberté des unions et à l'élevage des enfants par l'Etat.

On pourrait répondre à Engels : ou bien l'hypothèse de la promiscuité n'est pas justifiée et alors la thèse de Morgan ne peut appuyer vos théories, ou bien, cette hypothèse est fondée et le mariage a commencé par l'union communiste, et la société n'est qu'un développement de la famille ; alors votre idéal en abolissant le mariage monogame est un retour pur et simple à la vie sauvage de la horde, idéal difficile à faire accepter ; ou bien encore : la société ne repose pas sur la famille, et le mariage aurait toujours existé à côté de l'instinct social dans l'espèce humaine. En ce cas, s'il est un fait primordial, antérieur à toute société, si même il était démontré que le mariage fût en antagonisme avec l'idée de société, les théoriciens socialistes espéreraient-ils amener l'homme futur à détruire cette formidable puissance d'un instinct animal antérieur à toute société ? Croient-ils qu'il suffirait d'annuler l'institution juridique pour annuler l'instinct lui-même et ses conséquences ?

Encore un mot, en terminant ; ne faisons-nous pas fausse route en étudiant ces formes du mariage primitif, dont nous nous efforçons avec tant de peine de déterminer la nature ? Est-il bien sûr qu'elles nous éclairent réellement sur les débuts de l'humanité et sur son évolution ? Ne serait-ce pas, comme le soutient M. Friedrichs, une idée erronée que de faire du mariage la base de la famille ? Cet auteur prétend que la famille n'est que faiblement affectée par les usages matrimoniaux, et que ceux-ci n'expliquent pas la famille, un même type de famille pouvant, en effet, très bien s'accommoder de formes matrimoniales différentes. D'après lui, on devrait renoncer à distinguer les familles en polyandres, polygamiques ou monogamiques et l'hypothèse du mariage collectif ne saurait pas plus expliquer la filiation utérine ou les nomenclatures de parenté de Morgan, que les Justes Noces des Romains ne sauraient expliquer la filiation agnatique. En un mot, la famille ne pourrait être définie par la nature de la variété conjugale. Les traits caractéristiques de la famille devraient être cherchés ailleurs.

D'importantes questions sont donc posées : la première celle de la promiscuité primitive, et même si celle-ci était reconnue avoir

existé chez certaines races, celle de savoir si toutes les races ont nécessairement traversé cette phase de développement ; la deuxième, celle de la cause générale qui aurait engendré la loi si répandue, universelle, dit-on, de l'exogamie ou horreur de l'inceste ; la troisième enfin, celle de savoir si la famille est ou non en antagonisme avec la société.

DISCUSSION

M. Lacassagne s'occupe depuis longtemps des origines de la famille et, dit-il, « depuis longtemps dans mon enseignement à la Faculté de médecine, je résume mes idées sur cette question, très intéressante mais malheureusement encore assez obscure dès que l'on dépasse certaines phases de l'évolution de l'humanité au cours des âges.

J'ai pensé qu'il était utile de catégoriser et de ranger sous diverses étiquettes l'évolution de la famille humaine. Et je trouve dans l'existence de certaines coutumes, inexplicables à notre époque, et que j'appellerai des *coutumes fossiles*, telles la *couvade*, des raisons de ne pas juger nos premiers ancêtres avec nos idées actuelles.

Chez les peuples primitifs, les instincts acquièrent une puissance, une intensité extrêmes et toute leur pensée tend à ce triple but : se nourrir, se défendre contre les éléments, les fauves, leurs voisins, et se reproduire. Ils mangeaient quand ils pouvaient, luttèrent d'une façon pour ainsi dire constante et se reproduisaient le plus souvent possible.

Le *totem*, réunissant en *clan* un certain nombre d'individus, a joué un rôle qu'il faut regarder comme très important.

Le *clan*, groupe d'individus qui se réclament d'un même ancêtre, qui ont le même totem, avec l'*hétairisme*, c'est-à-dire les femmes communes à tous les hommes du clan... telle a été la première façon d'être de l'humanité au point de vue de la famille.

Puis, peu à peu, naît la loi d'exogamie qui, défendant aux membres d'un clan d'avoir des rapports sexuels avec les individus ayant le même totem, fait disparaître cette première forme sociale.

De l'hétairisme est dérivé le *matriarcat*. Les enfants ne connaissant pas leur père se sont groupés autour de leurs mères. La femme est devenue le pivot de la famille.

Puis, comme conséquence de la même loi d'exogamie, se fonde le *patriarcat*. La famille par le père est apparue seulement lorsque la vie errante des peuples primitifs a cessé et, lorsque étant fixés, ils ont eu quelque chose à défendre. Le *rapt* est une survivance des débuts du patriarcat : l'homme enlevait une femme à un clan, à une tribu voisine et fondait une famille dont il devenait le maître.

La *couvade* est un dernier vestige de la puissance du matriarcat : l'homme justifie son autorité, récemment acquise, en imitant la femme dans l'acte de la maternité. Ensuite l'idée religieuse, celle du foyer, des ancêtres... : l'homme est vraiment le chef de la famille.

Donc, la succession suivante : au début, la promiscuité, puis le matriarcat, puis le patriarcat, puis le christianisme qui limite de plus en plus l'instinct sexuel. L'instinct sexuel a été une grande cause de préoccupation pour les Pères de l'Eglise et aussi pour tous les législateurs, car il est incontestablement une grande cause de perturbations dans les Sociétés, dans nos Sociétés modernes plus encore qu'autrefois, car les lois réfrènent davantage les manifestations de la sexualité.

ETHNOGRAPHIE DE LA DOBRODJA

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE ANTHROPOLOGIQUE DES KURDES

PAR LE D^r EUGÈNE PITTARD

Pendant les mois d'août et septembre 1901, nous avons parcourus en mission scientifique, la Dobrodja. Nous avons comme objectif principal l'étude des populations actuelles. Or, on sait que le territoire acquis par la Roumanie après la guerre de 1877-1878, en cession de la Bessarabie aux Russes, est peuplé par des groupes humains très divers. Roumains, Bulgares, Tatars, Allemands,